

Pour engager les Français à aller se fixer dans la Nouvelle-France, le roi déclarait, entre autres concessions, que, pendant l'espace de quinze ans, toutes les marchandises provenant du Canada seraient exemptées de tous impôts et subsides, quoi- qu'elles fussent voiturées et vendues dans le royaume.

Le sieur de Roquemont fut nommé général des vaisseaux de la compagnie, et il partit au printemps de 1628 avec des vivres et plusieurs familles composées de colons et d'ouvriers, ainsi que des religieux. Mais au lieu de se rendre à Québec en ligne directe, il s'attarda à Gaspé, et après avoir quitté ce lieu, il fut forcé d'en venir aux mains avec l'escadre des frères Kerk beaucoup mieux armés que lui. Roquemont eut le dessous dans cette lutte inégale. Les vaisseaux français furent saisis après une bataille en règle, et les équipages transportés en France.

Pendant ce temps-là, la famine faisait sentir toutes ses horreurs à Québec. Qu'on en juge par ce qu'en dit Champlain, témoin de ce spectacle attendrissant : " Pendant que nous attendions, avec grande impatience, les nouvelles du combat que le sieur de Roquemont voulait livrer aux Anglais, nous mangions nos pois, par compte. Cette disette de nourriture, ajoute Champlain, diminuait de beaucoup nos forces ; et la plupart de nos hommes en étaient devenus faibles et débiles. Nous voyant dénués de toutes choses, jusqu'au sel, je me déterminai à faire des mortiers de bois, où l'on pilait des pois qui, réduits par ce moyen en farine, nous profitaient mieux qu'auparavant. " ¹

Cette situation alarmante pour les habitants de Québec ne fit que s'aggraver, avec le temps, et lorsque Louis Kerk parut devant la ville au milieu du mois de juillet 1629, la position n'était plus tenable. L'on se mourait littéralement de faim. Il n'y avait plus que quelques livres de poudre en magasin, et l'on se trouvait en présence d'une flotte bien armée et parfaitement équipée. Devant cette extrémité, Champlain n'avait d'autre alternative que de se soumettre aux lois du vainqueur. C'est ce qu'il fit le 19 juillet, par une honorable capitulation. Louis Kerk prit aussitôt possession de l'habitation, alors gardée par Corneille de Vendremur et

1. Champlain, 1632, 2e partie, p. 166.